

Montréal, le 28 février 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014 Phase 2

Dans sa lettre du 11 janvier 2019, transmise dans le dossier mentionné en titre, la Régie de l'énergie (la Régie) avait mentionné que dans l'éventualité de contestations de réponses données par le Transporteur aux demandes de renseignements (DDR), elle prévoyait traiter ces contestations par voie d'audience et réservait la journée du 1^{er} mars 2019 pour les DDR de la Phase 2A à cette fin.

La Régie note qu'aucun intervenant n'a soumis de contestations pour la Phase 2A. En conséquence, elle annule la réservation de la journée du 1^{er} mars 2019.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml